

Comment converger avec
quelle alternative en
Europe ?

Comment construire en Europe des services publics pour répondre aux besoins ?

RENCONTRE – DÉBAT

Samedi 16 décembre 9h30 - 17h30

Bourse du travail - Salle Henaff

29 Boulevard du Temple Paris 3ème

Quelles
Contraintes et
défis pour les
services publics en
Europe ?



COMPTÉ-RENDU

Sommaire

1. Introduction	Page 3
2. Le détricotage des services publics par l'U.E. a atteint un seuil critique	Page 4
3. Des marges de manœuvres existent	Page 8
4. Nos objectifs et actions à venir	Page 10
5. Pistes de proposition pour une mobilisation citoyenne de défense et promotion des Services Publics au sein de l'U.E.	Page 11

Annexes

6. Analyse des textes de base sur les services publics en Europe	Page 14
7. Fiche 1 : PROTECTION UNIVERSELLE	Page 23
8. Fiche 2 : NON à la MARCHANDISATION	Page 24
9. Fiche 3 : ACCESSIBILITÉ	Page 25
10. Fiche 4 : DÉMOCRATIE SANITAIRE	Page 26
11. Fiche 5 : ENVIRONNEMENT GLOBAL	Page 27
12. Fiche 6 : MÉDICAMENTS	Page 28
13. Fiche 7 : PERSONNELS	Page 29

Interventions

14. Intervention de David Donnez (CGT Cheminots)	Page 30
15. Intervention de Martin Gunther(Die Linke)	Page 32

La Convergence nationale des collectifs de défense et de développement des services publics a organisé le **16 décembre dernier** à Paris une rencontre débat consacrée à « **l'Europe et les services publics** » introduite par son président Michel Jallamion.

Dans le prolongement des rencontres de Lure tenues en mai dernier, elle a réuni plusieurs centaines d'élus, responsables syndicaux, associatifs, politiques et militants qui ont échangés et débattu durant plusieurs heures sur l'état des services publics (santé, énergie, transport, eau, éducation, etc.) dans l'Union européenne (U.E.)

Sans surprise, le constat est sombre. Ces derniers ne répondent pas à leur mission de promotion de l'égalité et de la justice, garantes de la cohésion sociale.

Leur dégradation, qui frappe de plein fouet les plus pauvres et les plus vulnérables, s'est particulièrement aggravée dans la dernière décennie, à l'opposé des aspirations des usagers. Mais ces derniers manquent d'outils pour relayer leurs revendications et faire entendre leur voix. Il revient, plus que jamais, aux organisations comme la Convergence de les associer aux mobilisations à construire.

Dans cette perspective, un certain nombre de propositions et de lignes d'action ont été mises en lumière lors des tables rondes et des débats de la matinée et de l'après-midi à la Bourse du Travail en vue de promouvoir, à l'échelle de la France et de l'U.E., des politiques d'intérêt général et de défense du bien commun (y compris climatique et environnemental). Autant de pistes pour des actions communes et des initiatives dans nos territoires qu'il paraît nécessaire à la Convergence et aux structures qui la constituent et l'accompagnent d'organiser et d'encourager, à la veille des échéances électorales européennes de 2024.

1- Le détricotage des services publics par l'U.E. a atteint un seuil critique

Si le Marché commun institué par le traité de Rome de 1957 est déjà porteur de menaces, ce n'est qu'à partir des années 80, avec l'adoption de l'Acte unique et des divers traités européens, que l'activisme de l'U.E. à l'encontre des services publics s'affirme, comme l'a rappelé au début des échanges Simon Arambourou (*de l'association « Nos services publics »*), via :

- **des interventions** très directes des autorités européennes dans les activités de réseaux (transports, énergie, télécoms, poste...), à travers directives et règlements, pour imposer la **séparation** du **service** (ouvert à l'activité marchande et au lucre) et de l'**infrastructure** (support pour plusieurs opérateurs concurrentiels, souvent structurellement déficitaires, abandonnés au secteur public), avec à la clef des résultats néfastes pour les usagers (qualité de service et prix), les salariés (conditions de travail, statut) et les opérateurs publics historiques – cas par exemple des anciennes directions départementales de l'équipement (D.D.E.) ou l'AFPA¹ en France ;
- **l'imposition de critères d'austérité budgétaire** qui frappent prioritairement les politiques sociales – voir les redoutables « *Recommandations pays* » annuelles de la Commission dans le cadre du Semestre européen qui poussent à une réduction de la dépense publique – et encouragent par exemple les collectivités à multiplier les partenariats publics-privé (P.P.P.) et privatiser leurs services publics. Cette menace est plus que jamais d'actualité avec la remise en vigueur (après sa suspension pour cause de COVID), au 1^{er} janvier 2024, du Pacte de stabilité et de croissance (P.S.C.)² acceptée au moins tacitement par la quasi-totalité des chefs d'État et de gouvernements européens – à l'exception notable et paradoxale semble-t-il de la présidente du conseil italien Giorgia Meloni. Celui-ci, appliqué sans changement, conduira à des coupes supplémentaires dans les budgets de l'éducation nationale, des services de santé et de protection sociale, des collectivités locales, des rémunérations (dont retraites) publiques, etc. ainsi, bien sûr, que dans les investissements, y compris en faveur du développement durable – afin notamment de « couvrir » l'augmentation des dépenses publiques lors de la crise COVID dont une large part a été consacrée à soutenir les entreprises privées.

Les effets de ces coups de boutoir libéraux ont été dévastateurs pour la qualité et la disponibilité des services publics à l'échelle des États membres, ce d'autant plus que les gouvernements ont souvent été au-devant et au-delà de ses contraintes imposées par les traités aux services d'intérêt général.

La France n'échappe pas à ce double constat et de nombreuses voix se sont élevées le 16 décembre pour dénoncer la situation scandaleuse :

- **des transports publics** (avec un débat parallèle sur les enjeux de la gratuité) ;
- **la collecte des déchets** – dont la moitié à Paris par exemple relève du secteur privé;
- **la santé** et notamment le secteur hospitalier, dont l'AP-HP³ qui, comme les transports et les déchets, va être mise considérablement sous pression à l'été 2024 avec l'accueil des Jeux olympiques. Comme l'a souligné Michèle Leflon (*présidente de la Coordination des collectifs de défense des hôpitaux et maternités de proximité*), le temps est loin (début des années 2000) où la France comptait parmi les premières nations en termes de qualité des soins. Notre système, y compris la Sécurité Sociale, est pris en otage par l'austérité et la libéralisation imposées par Bruxelles et démunie voire dépouillée par une série d'acteurs :

¹ Association pour la Formation Professionnelle des Adultes

² et notamment ses objectifs de 3% de déficit public et de 60% pour le ratio de dette publique sur le PIB, non modifiés à ce stade.

³ Assistance publique – Hôpitaux de Paris

- les grandes firmes pharmaceutiques
- l'U.E., devenue une grande centrale d'achat préservant [grâce au poids des lobbys] l'intérêt des laboratoires » selon Yves Hellendorf (*Réseau européen santé*)
- les banques (cf. le lourd endettement hospitalier), les assurances complémentaires, etc.

Ramon Vila (*Secrétaire de Sud Santé-Sociaux*) a pointé dans la foulée les enjeux associés à la préservation des statuts des individus agents, la dégradation constante des conditions de travail – par exemple des aides à domicile – et la nécessité de lutter contre l'Uberisation en marche, à l'origine également des difficultés de recrutement.

Nous nous dirigeons lentement vers un système régressif à l'américaine : un simple « filet de sécurité » (et encore) pour les plus pauvres, le reste abandonné au privé et accessible uniquement aux plus riches.

Au-delà, la députée Chantal Jourdan (*P.S.*⁴) a plaidé pour une approche la plus large possible, car ce ne sont pas seulement les activités strictement médicales qui sont menacées : pour poser les conditions d'une santé durable, il faut protéger l'ensemble de l'écosystème public, y compris les activités et institutions relatives à la qualité environnementale, la prévention psychique, etc.

- les **bureaux de poste**, où, souligne Benoît Martin (*secrétaire général de l'UD CGT Paris*), les grèves se multiplient face à un élargissement non correctement concerté et organisé des missions (ex : accueil des personnes demandeuses d'asile) sans allocation des moyens humains et financiers nécessaires à leur bon accomplissement.

Également, souligné par B. Martin :

- la **dégradation générale des conditions d'accueil** dans les principaux services publics, due en particulier à la disparition de nombreux accueils physiques. Les Maisons de Service Public ne paraissent pas représenter une alternative suffisante, avec des agents « polyvalents » qui en réalité/en général sont insuffisamment formés, ouvrant la voie au recours à des prestataires privés.
- Cette disparition de l'accueil physique ne tient pas suffisamment compte de l'**analphabétisme numérique** – à titre d'illustration, Didier Le Reste (*président de la Convergence Nationale Rail*) a rappelé que son mouvement avait déposé l'an dernier deux recours au tribunal administratif contre la S.N.C.F. et la suppression des guichets physiques.

Constat relayé par la députée Danièle Obono (*L.F.I.*⁵) : les outils numériques sont instrumentalisés pour justifier des restrictions de présentiel et au détriment des personnes usagères comme agentes (créant notamment des surcharges de travail). La représentante a rappelé que LFI avait fait voter le 30 novembre dernier à l'Assemblée nationale une proposition de loi « *tendant à la réouverture des accueils physiques dans les services publics*⁶ », texte dont elle était rapporteure, qu'il restait à faire adopter par le Sénat, en mobilisant notamment les maires.

- la **réduction des subventions** et le sous-financement, pour cause d'austérité bruxelloise, pour les **associations** liées à la **politique de la ville** – facteur possible d'explication des récentes émeutes ;
- aussi la situation particulièrement pénible et précaire des **travailleurs sans papier** – cf. la grève récente de 650 d'entre eux dans les domaines de l'interim et du nettoyage –, sujet d'actualité s'il en est.

D'autres secteurs ont été mis en avant au cours des débats, notamment :

⁴ Parti Socialiste

⁵ La France Insoumise

⁶ <https://www.vie-publique.fr/loi/292097-services-publics-reouverture-des-accueils-physiques-proposition-de-loi>

- le **secteur de la petite enfance**, qu'en 2010 les autorités françaises ont refusé d'exclure – elles en avaient pourtant la possibilité – du champ de la directive européenne sur les services, ouvrant la porte à la marchandisation et la dégradation du service ;
- le risque « **perte d'autonomie** », pour lequel les moyens mobilisés sont actuellement insuffisants et qui justifierait (Marylène Cahouet [*« groupe des 9 » regroupant les syndicats et des associations de retraités*]) la création d'un Service Public national ;
- le « **travail social** » laïc – cf. le récent *Livre Blanc du Travail social* qui alerte sur la situation d'état d'urgence qui touche le secteur ;
- la défense de « **Pôle Emploi** » ;
- le domaine de l'**éducation**, avec au-delà des problématiques inégalitaires liées à la persistance d'un secteur privé/payant, des enjeux en termes de **formation** professionnelle ;

et bien sûr, *last but not least*, les secteurs (« *depuis longtemps dans l'œil du cyclone* », Isabelle Mathurin [*La Convergence*]) de l'énergie et du transport, qui ont donné lieu à une table-ronde dédiée au cours de l'après-midi à l'occasion de laquelle :

- Daniel Donnez (*CGT Cheminots*) a dénoncé, au-delà de la disparition des lignes et les suppressions massives d'emploi dans le **secteur ferroviaire**, la fin programmée par le gouvernement du **fret**⁷, mode de transport écologiquement vertueux, dont la part absolue et relative dans le transport de marchandises ne cesse pourtant de diminuer, sous la pression du lobby routier et de la Commission européenne (qui a ouvert début 2023 une « enquête » pouvant déboucher *de facto* sur la faillite de *Fret SNCF*). La conseillère régionale Muriel Ternant (*P.C.F.*) a insisté en particulier sur les fermetures de ligne de T.E.R.⁸ mais aussi les augmentations du prix des billets, contre lesquelles les individus usagers sont particulièrement remontés.
- Julien Lambert (*CGT*) a pointé la détérioration du service dans le domaine de l'**énergie** en général et de l'**électricité** et du **gaz** en particulier, avec une explosion des prix qui pèse sur tous les usagers, y compris les collectivités locales et partant les autres services publics, et une détérioration des conditions statutaires.
- Yohan Thibaut (*CGT ENGIE*) a rappelé qu'il était le salarié d'un groupe désormais privé, dont les bénéfices sont aux trois-quarts captés par des actionnaires – réduisant d'autant les capacités d'investissement –, dépecé (encore il y a deux ans au profit du groupe Bouygues), aux effectifs divisés par deux et à la stratégie incompréhensible, y compris en termes de mix énergétique – gaz et biogaz, hydrogène, énergies renouvelables, etc.
- La députée Ch. Jourdan a alerté dans la foulée sur les dangers liés à l'absence de discussion démocratique sur les choix énergétiques (et climatiques) qui engagent notre pays pour les années à venir.
- Valérie Goncalves (*association "Droit à l'énergie Sos Futur"*), dans le même sens, a rappelé que 12 millions d'individus en France étaient en situation de **précarité énergétique** (120 millions à l'échelle de l'U.E.), alors que l'énergie devrait être un droit fondamental ; les tarifs réglementés ont été supprimés le 1^{er} juillet dernier pour le gaz et ceux qui subsistent (en sursis, leur disparition à l'horizon 2025 est potentiellement programmée) pour l'alimentation électrique des ménages, sont adossés pour un tiers aux conditions de marché (*i.e.* à la spéculation) et donc incapables de freiner l'explosion des prix – cf. leur augmentation de 10% au 1^{er} août dernier ! Au-delà, la représentante de l'organisation non gouvernementale a pointé les enjeux de formation des personnels, en particulier dans le domaine du nucléaire.

⁷ <https://www.cheminotcgt.fr/dossiers/transport-de-marchandises/ensemble-pour-la-continuite-de-fret-sncf/>

⁸ Transport Express Régional

Ont également été dénoncés :

- le **soutien indu**, via de nombreux biais, de la puissance publique française à **des intérêts privés** : financement de crèches privées par la Sécurité Sociale, récente intervention de la Caisse des dépôts et consignations en faveur du groupe ORPEA (gestionnaire d'Ehpad ayant déjà largement profité de la manne publique), centaines de millions voire milliards d'euros d'exonération de cotisations sociales alloués chaque année aux entreprises, etc.
- la **dégradation des conditions de travail des personnels**, y compris du fait de la diffusion du *néo-management* à l'américaine ;
- la déshérence des enjeux d'**aménagement du territoire**.

Cette « peste libérale » s'est répandue sur l'ensemble du continent européen, comme en témoignent :

- La **tragédie grecque** de 2012, rappelée par Pablo Sanchez de l'*EPSU*⁹ (*Fédération syndicale européenne des services publics de la C.E.S.*¹⁰), avec une crise et des interventions européennes qui ont détruit et l'économie et la société du pays ;
- le délabrement du Service Public outre-Rhin, pointé par Martin Günther (*membre du conseil fédéral du parti Die Linke*) – « *en Allemagne, les gens sont fâchés* » -- : des mois d'attente souvent pour obtenir un rendez-vous dans une administration, 14 000 postes d'individus enseignants manquant (10 000 de plus très bientôt si rien n'est fait), 100 000 individus éducateurs, 200 000 soignants, 35 000 agents en gériatrie, des milliers d'opérateurs de trains et de transports de proximité (avec un impact immédiat sur la qualité de service), etc.

Même exaspération **en Espagne**, confirmée à la tribune par Ismaël Gonzalez d'Isquierda (*du parti espagnol P.C.E.*¹¹), rappelant les mouvements sociaux récents en faveur de la petite enfance ou des maisons de retraite dans son pays.

Ces pratiques libérales d'origine bruxelloise :

- **sont absurdes** : comme l'a rappelé Frédéric Boccara (*P.G.E.*¹²), lutter contre les services publics au sein de l'U.E., c'est aussi lutter **contre l'efficacité économique. Propos confirmés par I. Gonzalez d'Isquierda** : le gouvernement « de gauche » en place à Madrid, qui a augmenté radicalement les salaires dans sa fonction publique et accru l'offre de Service Public, anticipe un taux de croissance supérieur à 2% en 2023.
- ... mais ne sont pas prêtes de changer si l'on n'agit pas. Comme l'a souligné Patrick Hallinger (*Convergence services publics*), on retrouve nombre de haut(e)s-fonctionnaires de l'U.E., ou au plan national, travaillant alternativement pour les entités régulatrices et les grandes firmes et sont partant non seulement peu enclin(e)s à brider les appétits de ces dernières et de leurs actionnaires mais agissent concrètement pour faire prévaloir leurs intérêts au détriment de l'intérêt général.

Au total, elles induisent un risque d'explosion sociale, généralisée et brutale, comme l'a souligné la première table ronde, consacrée à l'analyse de l'existant, animée par Claire Bornais (*FSU*). Alors qu'investir dans les services publics, dans la fonction publique, c'est « revendiquer des éléments faisant société » (Jacques Brillet (*FGR-FP*)).

2- Des marges de manœuvres existent

Face à cela, a rappelé Simon Arambourou, les autorités nationales et locales, si elles le souhaitent ; ont des marges de manœuvre : elles peuvent freiner ou endiguer la privatisation des services publics,

⁹ European Public Service Union

¹⁰ Confédération Européenne des Syndicats

¹¹ Parti Communiste Espagnol

¹² Parti de la Gauche Européenne.

par exemple pour atteindre le « 100% Sécu [Sécurité sociale] » (et réduire le poids des complémentaires santé au sein desquelles les assurances privées gagnent des parts de marché), municipaliser les transports urbains ou la gestion des déchets, mettre l'accent sur l'éducation publique.

La « re-publicisation » de certains services est d'ailleurs déjà une réalité, en particulier dans le domaine de l'eau, avec notamment la (re)création de régies : Bordeaux, Lyon, Paris (depuis 2010) et la région parisienne (Ivry, etc.), *inter allia*, se sont engagées dans cette voie. « *En vingt ans, nous sommes passés de 25 à 50% d'usagers desservis par le Service Public* », s'est félicité Jean-Claude Oliva (*Eau Bien commun*). Il est vrai que le secteur, relativement épargné par les textes de libéralisation européens, se prête particulièrement à ces pratiques vertueuses ; et les individus citoyens ont plus de facilité pour faire pression sur les personnes élues locales, qui ont en charge de la gestion de l'eau et de l'assainissement. Quelques bémols : ces approches peuvent entrer en contradiction avec d'autres stratégies (ou absences de stratégie) agricoles et environnementales venues de l'U.E. – comme récemment avec la non-interdiction du glyphosate. Elles peuvent également rendre nécessaires, en cas de rupture contractuelle (notamment de délégation), un dédommagement à verser au prestataire privé, y compris le cas échéant sur la base des bénéfices qu'il *aurait* perçus. Autre facteur d'optimisme : la multiplication des prises de positions contre le libéralisme sauvage et ses atteintes au bien-être des populations :

- la volonté de porter campagne en faveur des services publics, de définir leur périmètre d'intervention en Europe tout au long de la période qui précède les élections européennes (Benoît Teste [secrétaire général de la FSU]) ;
- la mise en place, rappelée par M. Jallamion, dans les années 2000 à travers l'U.E. de collectivités « hors A.G.C.S.¹³ », dont la région Île-de-France à l'époque et Paris, réunies en réseau pour combattre la directive « Bolkenstein » de libéralisation des services, qui a permis [en période de référendum sur le traité établissant une Constitution pour l'Europe (T.C.E.)] de limiter les dégâts ;
- plus récemment, la manifestation à Bruxelles contre l'austérité (12 décembre dernier, celle à Paris « *Stop à la libéralisation !* » des cheminots de l'U.E. (à l'appel de la Fédération européenne des Transports¹⁴, 13 novembre dernier), etc.

d'autres actions sont évidemment en cours.

- Y. Hellendorf pointe ainsi la campagne de sensibilisation *Réseau Européen Notre santé n'est pas à vendre/EPSU/P.H.M.*¹⁵, avec notamment des initiatives de janvier à avril 2024 poussant les individus candidats aux élections européennes à s'engager pour une autre Europe de la Santé (elle culmineront avec une grande manifestation bruxelloise le 7 avril 2024 et un colloque le lendemain) et l'identification de propositions et de voies de mobilisation (« *La santé avant le marché... Changeons l'Europe !* ») synthétisées dans sept fiches de travail présentées dans le cadre de la Journée (cf. annexe au présent document) ;
- la France n'est pas en reste, avec les nombreux événements organisés autour de la *Convergence* dans le prolongement des rencontres de Lure du printemps, le « *Tour de France pour la Santé*¹⁶ », des pétitions (« *Des milliards pour l'hôpital*¹⁷»), contre la réforme des retraites, contre le PFLSS, etc... ;

13 Accord Général sur le Commerce des Services

14 European Transport Workers Federation, qui coordonne les syndicats de transports européens

15 People's Health Movement

16 <https://coordination-defense-sante.org/wp-content/uploads/2023/08/2023-06-22-Tour-de-France-pour-la-Sante.pdf>

17 <https://www.change.org/p/emmanuel-macron-des-milliards-pour-l-h%C3%B4pital-pas-pour-le-capital-covid-19-france-et-hopitalpascapital>

- ... et, bien sûr, les multiples actions locales pour la défense des services publics – celle, efficace, des personnes usagères du transport ferroviaire en Bourgogne-Franche-Comté a notamment été évoquée.

En complément, il est important de saisir toutes les opportunités et de prendre les institutions européennes à leur propre jeu, en mobilisant l'ensemble des outils idéologiques et juridiques disponibles (Jean-Claude Boual [*Convergence*]).

Un nouvel élan indispensable pour les services publics en France et en Europe : c'est le message lancé en conclusion de la journée.

Merci à tous les participants, cette rencontre sur l'Europe et les services publics a constitué une gageure tant les questions européennes apparaissent éloignées des préoccupations de la population. Pour beaucoup de nos concitoyens, l'Europe a été l'outil de destruction des services publics. Le même constat vaut cependant également pour le niveau national, pour ce qui relève de ses compétences.

3- Nos objectifs et actions à venir

L'objectif de la journée n'était pas de conclure par un « appel » mais de :

- lancer la discussion entre nous et
- donner une impulsion aux initiatives, dans les territoires, visant à défendre et promouvoir des Services Publics égalitaires et humanistes à l'échelle nationale, européenne et mondiale.

Dans son prolongement, des actions de sensibilisation et de défense pourraient notamment être organisées et poursuivies conjointement dans les domaines :

- de la santé
- du transport des marchandises sur rail,
- de l'énergie (notamment pour imposer le retour du tarif réglementé [pour les collectivités et autres]),
- du statut (rémunération, carrière, etc.) des personnes agentes de la fonction publique, qui, au quotidien, font face à la négation de la spécificité des Services Publics par la doxa libérale ;
- et tous autres sujets (financement du logement, etc.) jugés d'intérêt commun par les membres de la Convergence.

Dans cette perspective, nous, Convergence services publics, avec la Coordination des hôpitaux, la Convergence rail et Eau-Île-de France, nous mobiliserons pour un cadre de dialogue, dès-avant les prochaines élections européennes.

Pistes de proposition pour une mobilisation citoyenne de défense et promotion des Services Publics au sein de l'U.E.

1 Prendre l'argent là où il est pour financer massivement les services publics (hôpital, etc.).

- Par exemple en :
 - - faisant le **ménage dans les niches fiscales** et sociales dont profitent les entreprises
 - - **taxant les patrimoines** des plus riches (impôt(s) européen(s)) ;
 - - luttant contre l'**évasion fiscale**.
- A l'échelle U.E.,: proposer des outils innovants, y compris au sein de la « forteresse **B.C.E.**
 - qui modifient ses **règles d'intervention** ;
 - par exemple en créant un « **Fonds européen pour les S.P.** » financé à 0% par cette dernière
 - pour encourager le fret ferroviaire, etc.

2 Mettre l'accent sur la défense des conditions de travail des agents, notamment :

- Augmenter les **salaires** ;
- **recruter** suffisamment
- former

3 Jouer sur tous les échelons :

3.1 Échelon local (le « maillon faible »)

- promouvoir les **régies** de proximité– voire l'autogestion
- **encourager les collectifs d'individus citoyens-usagers**
 - sur les sujets les plus populaires : santé, préservation des S.P. de proximité dont l'eau (cf. la centaine de milliers de signatures européennes recueillies avec succès dans le cadre de la fameuse Initiative Citoyenne Européenne (I.C.E.) « l'eau, un droit humain »), transports locaux notamment ;

et au-delà

- proposer davantage de **concertation publique** institutionnalisée réunissant acteurs publics, personnes usagères-citoyennes et individus agents

3.3 L'échelon national

En exigeant de manière coordonnée

- le **recours** systématique **aux dérogations** à la marchandisation déjà autorisée par les traités U.E. (lien aussi avec 3.3.1.)
- le **retour dans la sphère publique des S.P. nationaux** :
 - **l'énergie**, gage d'investissement planifié (en lien le cas échéant avec une Agence européenne dédiée) et de maîtrise des tarifs ;
 - **l'eau** ;
 - **l'éducation nationale**

Etc.

- La mise en place
 - du « **100% Sécu** » - avec, bien sûr, prise en charge à 100% des dépenses de santé
 - d'un « **Pôle public du médicament** »
 - d'un « **Service Public de l'autonomie** »
 - d'un « **Pôle de recherche publique** » (et si possible européen)
 - Etc.

Gages de

- **planifications** stratégiques effectives ;
- **défense des publics** les plus **vulnérables**
 - (idée : création d'une Journée [mondiale] d'accès à l'énergie pour tout le monde
 - Poursuivre les actions engagées (« Tour de France pour la santé » en vue du PLFSS 2025 ?)
 - Abandonner des pratiques de management et de gestion néo-libérales, contre-productives
 - Imposer des pratiques vertueuses/d'intérêt général (ex : usage obligatoire du fret ferroviaire, etc.)

3.3. L'échelon européen :

- promouvoir une **idéologie pro-S.P.** – idéologie favorable tant au bien-être global qu'à l'efficacité ou l'efficience économique – qui batte enfin en brèche l'idéologie libérale mensongère anglo-saxonne
 - la faire « infuser » pour imposer nos concepts aux institutions européennes et «instrumentaliser » le droit de l'U.E.
 - dans **les textes** et **les pratiques**, par exemple :
 - **reconnaissance de l'utilité publique** du trafic ferroviaire et **coopération** européenne **des opérateurs publics** ;
 - inscription du « droit à la santé » dans la Charte des Droits fondamentaux de l'U.E,
 - dans **la jurisprudence** de la Cour de Justice des Communautés européenne [C.J.C.E]
 - **lutter contre les lobbys et la corruption qui gangrènent les institutions de l'U.E. ;**
 - lutter :
 - **contre l'austérité et le P.S.C.**
 - **contre les textes** de libéralisation (directives, paquets, etc.)
 - **contre les enquêtes** de la Commission visant à imposer une concurrence fictive (ex : fret)
 - **pour** la défense/promotion de **tarifs réglementés** du secteur de l'énergie déconnectés de la bulle spéculative
 - en n'hésitant pas à mobiliser les collectivités territoriales
 - et si nécessaire, à l'échelle de la France, en se retirant du dispositif européen ;
 - **pour la péréquation des tarifs sur l'ensemble du territoire (énergie, transport)**
- mettre en place des mécanismes de **sanctions pour les pays qui excluent des groupes vulnérabilisés** de la protection sociale

4. A cet effet : encourager systématiquement la convergence des luttes au sein des différents États membres et inverser les « rapport de force au sein de l'U.E. »

ANNEXES

SERVICES PUBLICS EN EUROPE

Pratiquement tous les fondamentaux économiques et sociaux du traité de Lisbonne, concernent les services publics, la protection sociale, pas seulement les articles sur les Services d'intérêt économique général(SIEG)...Ci-dessous une synthèse.

Le traité de Lisbonne (entré en vigueur 1^{er} décembre 2009) est pour l'essentiel composé de 2 traités : **Le Traité sur l'Union européenne (TUE)** – ex Maastricht – **et le Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne (TFUE)** – ex Traité constitutionnel européen(TCE), rejeté par référendum en 2005

Préambules du TUE et du TFUE :

« RÉSOLUS à franchir une nouvelle étape dans le processus **d'intégration européenne** engagé par la création des Communautés européennes ».

« DÉSIREUX de contribuer, grâce à une politique commerciale commune, à **la suppression progressive des restrictions aux échanges internationaux** »

TUE Art 3 – 3 : « L'Union établit un **marché intérieur**. Elle œuvre pour le développement durable de l'Europe fondé sur une croissance économique équilibrée et sur la stabilité des prix, une **économie sociale de marché hautement compétitive**, qui tend au plein emploi et au progrès social, et un niveau élevé de protection et d'amélioration de la qualité de l'environnement... »

TFUE art 26 – 2 : « Le marché intérieur **comporte un espace sans frontières intérieures dans lequel la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux** est assurée selon les dispositions des traités.

► Synthèse du traité de Lisbonne: établir un « marché intérieur sans frontières »

- **Définition** : « **Marché** » = « **des entreprises privées en concurrence** ». D'où les mesures incessantes de mises en concurrence, de privatisations.
- **Nos services publics, la santé** lorsqu'elle n'est pas marchandisée, **la Sécurité sociale**, sont une **double entorse à l'achèvement du marché intérieur européen** : ils sont nationaux et non privés.
- **Suppression des restrictions aux échanges internationaux** : c'est le prolongement du marché intérieur par des **accords de libre-échange**, compétence exclusive de l'UE, juridiquement contraignante pour les États.
- **Un marché européen implique de remplacer les législations nationales par une législation européenne**. C'est déjà en grande partie le cas : Bruno Le Maire ne peut guère bouger un orteil sans demander l'autorisation de la Commission européenne (CE).

Cependant il y a des freins :

- **Les Etats n'ont nullement disparu**. Les empoignades entre Etats sont permanentes. Suite à la perte du gaz russe, l'Allemagne refuse que la France profite du nucléaire pour avoir une énergie plus compétitive qu'elle.
- **Tout n'est pas rentabilisable**.
- **Les peuples résistent** à la marchandisation. Ils veulent des services publics, une protection sociale, accessibles pour toutes et tous

► Une économie « sociale » « de marché » c'est un oxymore, ça n'existe pas.

- La concurrence, intra et extra européenne, implique d'être « **hautement compétitif** ». D'où la pression permanente sur l'emploi et les salaires, sur les impôts de production ou autres.
- **Le salaire minimum** varie de **363 € brut** par mois en **Bulgarie** à **2 313 € brut** au **Luxembourg** au 1er juillet 2022 (source Eurostat). La **France**, avec un Smic à 1 646 € brut est 6^{ème}. L'entrée de nouveaux pays à bas salaire dans l'UE ne peut qu'aggraver la pression.
- **Du point de vue de l'emploi en France**, une délocalisation (ou une implantation) en Roumanie, en Chine, en Allemagne, au Maroc ou aux Etats Unis, c'est pareil. .

TFUE TITRE IV LA LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES, DES SERVICES ET DES CAPITAUX

Art 59 1. Pour réaliser la **libération** d'un service déterminé, le Parlement européen et le Conseil, statuant conformément à la procédure législative ordinaire,...statuent par voie **de directives**.

Art 59 2. Les directives visées au paragraphe 1 portent, en général, **par priorité** sur les **services qui interviennent d'une façon directe dans les coûts de production ou dont la libération contribue à faciliter les échanges des marchandises**

1^{er} Exemple : le 1^{er} paquet ferroviaire du 26 mars 2001 démarre l'ouverture à la concurrence du fret ; le 3^{ème} paquet ferroviaire proposé en 2004, adopté en 2007, ouvre à la concurrence le transport international de voyageurs, le 4^{ème} paquet ferroviaire, par directive du 30 janvier 2013, va vers l'ouverture des transports nationaux de voyageurs (il ne s'agit pas que de la SNCF, la RATP,...).

- Compte tenu des enjeux et des mobilisations le processus dure depuis plus de 20 ans (changement de statut de la SNCF 1^{er} janvier 2020). Il n'est pas terminé, ni du point de vue libéralisation (jugée insuffisante par l'autorité de la concurrence,...), ni du point de vue reconquête.

Or rien ne prouve, bien au contraire – cf le fret, les tarifs SNCF,... - que l'ouverture à la concurrence est plus efficace que la **coopération** de compagnies nationales publiques.

2^{ème} exemple : La loi Marcel Paul de 1946 a créé EDF-GDF avec un quasi-monopole.

Puis Directive 96/92/CE du parlement européen et du conseil du 19 décembre 1996 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité :

(1) *considérant qu'il importe d'adopter des mesures visant à assurer le **bon fonctionnement du marché intérieur**; que ce marché comporte un espace sans frontières intérieures où la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux est assurée;*

(2) *considérant **que l'achèvement d'un marché de l'électricité concurrentiel** est un pas important vers l'achèvement du marché intérieur de l'énergie;*

(4) *considérant que l'établissement du marché intérieur de l'électricité s'avère particulièrement important pour **rationaliser la production, le transport et la distribution de l'électricité tout en renforçant la sécurité d'approvisionnement et la compétitivité de l'économie européenne** et en respectant la protection de l'environnement; ...*

- Sans commentaire sur le brillant résultat.

TFUE TITRE VII : LES RÈGLES COMMUNES SUR LA CONCURRENCE, LA FISCALITÉ ET LE RAPPROCHEMENT DES LÉGISLATIONS

Art 101 1 : Sont incompatibles avec le marché intérieur et interdits tous accords entre entreprises, ...qui sont susceptibles d'affecter le commerce entre États membres et qui ont pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence à l'intérieur du marché intérieur,...

Art 106 1: Les États membres, en ce qui concerne **les entreprises publiques et les entreprises auxquelles ils accordent des droits spéciaux ou exclusifs**, n'édicent ni ne maintiennent aucune mesure contraire aux règles des traités, notamment à celles prévues aux articles 18 et 101 à 109 inclus.

Art 107 1 : Sauf dérogations prévues par les traités, sont incompatibles avec le marché intérieur, dans la mesure où elles affectent les échanges entre États membres, **les aides accordées par les États ou au moyen de ressources d'État sous quelque forme que ce soit qui faussent ou qui menacent de fausser la concurrence** en favorisant certaines entreprises ou certaines productions.

3. Peuvent être considérées comme compatibles avec le marché intérieur:

a) les aides destinées à favoriser le développement économique de régions dans lesquelles le niveau de vie est anormalement bas...

b) les aides destinées à promouvoir la réalisation d'un projet important d'intérêt européen commun ou à **remédier à une perturbation grave de l'économie d'un État membre**

...

Art 108 1. La Commission procède avec les États membres à l'examen permanent des régimes d'aides existant dans ces États. Elle propose à ceux-ci les mesures utiles exigées par le développement progressif ou le fonctionnement du marché intérieur.

► Remarque :

- La notion d'aide dépend du point de vue: on peut considérer que réduire les cotisations « patronales », l'impôt sur les sociétés,... sont-- ou non - des aides aux entreprises (200 Md en France). La CE en réclame toujours plus. Ces dernières semaines l'Allemagne donne 10 Md à Siemens, 20 Md pour faire venir Intel,... L'UE accorde plus de 300 Md de subventions aux États,...
- La Commission européenne a un droit de regard.

TITRE VIII LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE

Article 119 1. Aux fins énoncées à l'article 3 du traité sur l'Union européenne, l'action des États membres et de l'Union comporte, dans les conditions prévues par les traités, l'instauration d'une politique économique fondée **sur l'étroite coordination des politiques économiques des États membres, sur le marché intérieur et sur la définition d'objectifs communs, et conduite conformément au respect du principe d'une économie de marché ouverte où la concurrence est libre.**

Article 121 1 Les États membres considèrent leurs politiques économiques comme une question d'intérêt commun et les coordonnent au sein du Conseil...

3. Afin d'assurer une coordination plus étroite des politiques économiques et une convergence soutenue des performances économiques des États membres, le Conseil, sur la base de rapports présentés par la Commission, surveille l'évolution économique dans chacun des États membres et dans l'Union...

Art 126 1 : Les États membres évitent les déficits publics excessifs.

2. La Commission surveille l'évolution de la situation budgétaire et du montant de la dette publique dans les États membres... Elle examine notamment si la discipline budgétaire a été respectée, et ce sur la base des deux critères ci-après:

a) si le rapport entre le déficit public prévu ou effectif et le produit intérieur brut dépasse une valeur de référence, à moins:

– que le rapport n'ait diminué de manière substantielle et constante et atteint un niveau proche de la valeur de référence,

– ou que le dépassement de la valeur de référence ne soit qu'exceptionnel et temporaire et que ledit rapport ne reste proche de la valeur de référence;

b) si le rapport entre la dette publique et le produit intérieur brut dépasse une valeur de référence, à moins que ce rapport ne diminue suffisamment et ne s'approche de la valeur de référence à un rythme satisfaisant...

Dispositions propres aux **États membres dont la monnaie est l'euro** :

Article 136 1 a) **renforcer la coordination et la surveillance de leur discipline budgétaire**

Mise en œuvre : **le semestre européen** (Site CE)

« Le semestre européen fournit un cadre pour la **coordination des politiques économiques** dans l'ensemble de l'Union européenne. Il permet aux pays de l'UE de débattre de leurs plans économiques et budgétaires et de suivre leurs progrès à des moments précis de l'année ».

Le cadre stratégique sur lequel repose le semestre européen :

Pacte de stabilité et de croissance

Le pacte de stabilité et de croissance (PSC) est un ensemble de règles visant à garantir que les pays de l'Union européenne poursuivent des finances publiques saines et coordonnent leurs politiques budgétaires. (Voir ci-dessous)

Procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques.

La procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques a pour objet de déceler, de prévenir et de corriger les déséquilibres macroéconomiques qui pourraient nuire à la stabilité économique d'un pays de l'UE, de la zone euro ou de l'UE dans son ensemble »

Calendrier du semestre européen:

Paquet d'automne: « La CE définit les priorités économiques générales de l'Union et propose aux États membres des orientations pour la politique à mener l'année suivante

Les gouvernements des États membres présentent à la Commission, avant la fin du **mois d'avril: un programme national de réforme et un programme de stabilité, c.-à-d. un plan budgétaire sur 3 ans pour les pays de la zone euro** «

Ces programmes exposent les mesures spécifiques que chaque pays mettra en œuvre pour stimuler la croissance et l'emploi et prévenir ou corriger les déséquilibres, ainsi que leurs projets concrets pour se conformer aux recommandations par pays de l'UE et à la réglementation européenne en matière budgétaire

Le semestre européen se termine en Conseil européen en juin.

► Remarques

- La CE met régulièrement la pression pour faire des « réformes », pour l'amélioration de la « compétitivité-coûts »,...
- Les gouvernements s'engagent à les réaliser (ils peuvent aussi être moteurs), parfois avec des retards considérables liés aux mobilisations. D'où la volonté de la CE d'avoir plus de pouvoir.
- **Le mouvement social s'intéresse trop peu au semestre européen, qui pourtant se concrétise dans les PLF et PLFSS, les diverses réformes, contre lesquelles on se bat.**

Le Pacte de stabilité et de croissance.

Il est en cours de renégociation. Les critères « de Maastricht » - déficit maxi 3 % du PIB et dette maxi 60 % du PIB – devraient être maintenus. **La CE veut se donner davantage de moyens pour fixer la trajectoire (-1,5 % de déficit / an), ainsi que la rendre plus contraignante pour les Etats.**

► Remarques

- Avec les taux directeurs actuels le budget remboursement de la dette flambe (estimation 3 points de PIB en 2027, auxquels s'ajoute le budget défense qui flambe également,...). Ça creuse le déficit, ce qui alimente la dette...menace sa « soutenabilité ».
- Pour nos gouvernements la réponse est une politique de plus en plus austéritaire, ce qui freine la croissance, creuse les déficits, donc augmente la dette, **c'est un cercle vicieux.**
- La conséquence sur l'emploi et les salaires de la fonction publique est directe puisqu'ils sont dans le budget des Etats.
- Il y a des alternatives : il n'est pas obligatoire de consacrer 8 points de PIB (France) chaque année aux aides aux entreprises, qui augmentent sans cesse,....
- S'endetter est positif si c'est pour des investissements utiles. C'est préparer l'avenir.

- Le Pacte de stabilité, conformément à ses statuts, a été suspendu pendant le Covid. Suspension terminée le 31 décembre de cette année.

La politique monétaire

TFUE Article 127

1. L'objectif principal du Système européen de banques centrales, ci-après dénommé "SEBC", est **de maintenir la stabilité des prix**. Sans préjudice de l'objectif de stabilité des prix, le SEBC apporte son **soutien aux politiques économiques générales dans l'Union**...conformément au principe d'une économie de marché ouverte où la concurrence est libre,

TFUE Article 130

Dans l'exercice des pouvoirs et dans l'accomplissement des missions et des devoirs qui leur ont été conférés par les traités et les statuts du SEBC et de la BCE, ni la Banque centrale européenne, ni une banque centrale nationale, ni un membre quelconque de leurs organes de décision **ne peuvent solliciter ni accepter des instructions des institutions, organes ou organismes de l'Union, des gouvernements des États membres ou de tout autre organisme.**

TFUE ART 135 chapitre 4

1 Afin de contribuer au bon fonctionnement de l'union économique et monétaire et conformément aux dispositions pertinentes des traités, le Conseil adopte... des mesures concernant les États membres dont la monnaie est **l'euro** pour:

a) renforcer la coordination et la surveillance de leur discipline budgétaire;

b) élaborer, pour ce qui les concerne, les orientations de politique économique, en veillant à ce qu'elles soient compatibles avec celles qui sont adoptées pour l'ensemble de l'Union, et en assurer la surveillance.

► Remarques

- Les outils des Etats sont la politique budgétaire et la politique monétaire. La politique monétaire étant confiée à la BCE, indépendante des Etats, il ne reste aux Etats que la politique budgétaire pour ajuster leur économie, politique budgétaire elle-même sous fortes contraintes de « coordination », de « discipline budgétaire ». **C'est un entonnoir qui mène à la baisse des salaires, des dépenses en services publics et protection sociale.**
- Depuis la crise de 2008, la BCE a multiplié les entorses à son mandat. Dans un contexte de « politique de l'offre », de politiques austéritaires réduisant la demande, **la BCE a surtout alimenté la spéculation à la Bourse et la bulle immobilière.**
- La politique actuelle de lutte contre l'inflation par la hausse des taux directeurs consiste à réduire l'activité, ce qui crée le chômage, fait pression à la baisse sur les salaires, réduit la demande, ce qui finit par faire baisser les prix. **Bien que l'inflation ne soit pas créée par les salaires, leur solution c'est de baisser les salaires.**

LES PRINCIPALES INSTITUTIONS

https://european-union.europa.eu/institutions-law-budget/institutions-and-bodies/types-institutions-and-bodies_fr

Conseil européen :

« Les chefs d'État ou de gouvernement des pays de l'UE se réunissent au sein du Conseil européen **pour définir les orientations et les priorités politiques générales de l'Union européenne...** ». Il n'adopte pas de législations, à l'exception d'éventuelles modifications des traités de l'UE. »

Commission européenne (CE)

« La Commission européenne représente les intérêts communs de l'UE et est le principal organe exécutif de l'UE. **En vertu de son droit d'initiative, elle présente des propositions législatives, qui sont examinées et adoptées par le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne.** Elle gère également les politiques de l'UE, à l'exception de la politique étrangère et de sécurité commune..., ainsi que le budget de l'UE, **et s'assure que les pays membres appliquent correctement le droit de l'Union...** ».

Conseil de l'Union européenne :

« Il représente les gouvernements des pays de l'UE. C'est au sein du Conseil de l'UE que **les ministres nationaux de chaque gouvernement se réunissent pour adopter les législations et coordonner les politiques...** Le Conseil de l'UE prend des décisions sur la législation européenne conjointement avec le Parlement européen. »

Parlement européen

« Le Parlement européen représente les citoyens des pays de l'UE et est élu directement par ceux-ci. Il prend des décisions sur la législation européenne conjointement avec le Conseil de l'Union européenne. Il approuve également le budget de l'UE

Banque centrale européenne(BCE)

La BCE et le Système européen de banques centrales sont chargés de maintenir la **stabilité des prix dans la zone euro**. Ils sont également responsables de la politique **monétaire et de change dans la zone euro et soutiennent les politiques économiques de l'UE.**

Cour Justice de l'Union européenne » (CJUE)

La Cour veille au respect du droit de l'Union et à ce que les traités soient correctement interprétés et appliqués: elle contrôle la légalité des actes des institutions de l'UE, veille à ce que les pays de l'UE respectent les obligations qui leur incombent en vertu des traités et **interprète** le droit de l'Union à la demande des juridictions nationales.

Les Actes législatifs

Règlements « Les règlements sont des actes législatifs **contraignants**. Ils doivent être **mis en œuvre dans leur intégralité**, dans toute l'Union européenne ».

Directives « Les directives sont des actes législatifs qui fixent **des objectifs** aux pays de l'UE. Toutefois, chaque pays est libre d'élaborer ses propres mesures **pour les atteindre**.

Décisions « Les décisions sont **contraignantes** pour les destinataires auxquels elles s'adressent (un pays de l'UE ou une entreprise, par exemple) et **directement applicables**

Recommandations Les recommandations ne sont pas contraignantes, d'où la discussion en cours sur la révision du Pacte de stabilité pour le durcir.

Avis Les avis sont des instruments qui permettent aux institutions d'exprimer une opinion d'une façon non contraignante.

Art 55 de la Constitution française :

« Les traités ou accords régulièrement ratifiés ou approuvés ont, dès leur publication, une autorité supérieure à celle des lois... ».

- Double langage du RN: abroger l'art 55 comme le dit parfois le RN revient à sortir de l'UE. Or le RN a abandonné la sortie de l'UE il y a plusieurs années.

Remarques

Les conseils européens, préparés par des négociations et des affrontements entre Etats, avec la Commission européenne, **ont une très grande importance puisqu'ils se concrétiseront dans les budgets, dans les réformes**. Or on n'en parle quasiment jamais.

La commission européenne a l'initiative des propositions législatives – dans le cadre de la législation existante - qui seront ensuite discutées entre le conseil de l'Union européenne, donc les ministres concernés de chaque État, et le Parlement européen.

Le rôle de la CJUE est plus important qu'indiqué, notamment pour les services publics : par ses arrêts il a largement créé de la législation.

La BCE « indépendante » a une influence majeure sur la vie économique et sociale

LES COMPÉTENCES DU TRAITE DE LISBONNE

Le Titre I du TFUE définit les- très larges - compétences de l'UE : exclusives, partagées, et aussi « dans certains domaines » pour « ...compléter l'action des États membres, ...». C'est le cas notamment de la santé.

Il y a d'autres instruments, méthode de coordination ouverte (santé), livres blancs (exemple les retraites : « travailler plus longtemps, épargner davantage ») Épargne = fonds de pensions,... L'arsenal permet d'étendre le champ de l'UE à presque tout par des moyens directs ou indirects.

En outre la transition écologique renforce considérablement l'interventionnisme de la CE.

LES SERVICES PUBLICS ET LA PROTECTION SOCIALE

Il y a beaucoup plus d'homogénéité qu'on croit souvent. Les peuples européens veulent des services publics, une protection sociale de qualité

Or les services publics, la protection sociale, sont contradictoires à la concurrence libre et non faussée dans le marché européen. D'où le mécontentement et les luttes permanentes.

Le traité de Lisbonne : reconnaît les SIEG, les Services d'Intérêt Économique Général et le protocole N° 26 les services non économiques d'intérêt général

TFUE Art 14 : Sans préjudice de l'article 4 (« maintenir l'ordre public et sauvegarder la sécurité nationale ») du traité sur l'Union européenne et des articles 93, 106 et 107 du présent traité, et eu égard à la place qu'occupent **les services d'intérêt économique général...**, l'Union et ses États membres, chacun dans les limites de leurs compétences respectives et dans les limites du champ d'application des traités, veillent à ce que ces services fonctionnent sur la base de principes et dans des conditions, notamment économiques et financières, qui leur permettent d'accomplir leurs missions. **Le Parlement européen et le Conseil**, statuant par voie **de règlements** conformément à la procédure législative ordinaire, **établissent ces principes et fixent ces conditions**, sans préjudice de la compétence qu'ont les États membres, dans le respect des traités, de fournir, de faire exécuter et de financer ces services.

PROTOCOLE (n° 26) SUR LES SERVICES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Article premier

Les valeurs communes de l'Union concernant les **services d'intérêt économique général** au sens de l'article 14 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne comprennent notamment:

- le rôle essentiel et le large pouvoir discrétionnaire des autorités nationales, régionales et locales pour fournir, faire exécuter et organiser les services d'intérêt économique général d'une manière qui réponde **autant que possible** aux besoins des utilisateurs;
- la diversité des services d'intérêt économique général et les disparités qui peuvent exister au niveau des besoins et des préférences des utilisateurs en raison de situations géographiques, sociales ou culturelles différentes;
- un niveau élevé de qualité, de sécurité et quant au **caractère abordable, l'égalité de traitement et la promotion de l'accès universel et des droits des utilisateurs.**

Les dispositions des traités ne portent en aucune manière atteinte à la compétence des États membres pour fournir, faire exécuter et organiser des services **non économiques d'intérêt général.**

► Remarques

- **Définition** : une **activité économique** est une activité consistant à offrir des biens ou des services sur un **marché** donné, en échange d'une **contrepartie monétaire**.
- Il y a contradiction entre « établir les principes et fixer les conditions » et préserver la compétence des États membres.
- **Être en concurrence transforme une entreprise publique** : elle perd des « parts de marché » donc perd des économies d'échelle. Soumise aux appels d'offre elle est obligée d'être « compétitive », au détriment des personnels et des usagers.
- Exemples l'hôpital public confronté à la concurrence de l'hôpital privé, la SNCF, EDF,....

- **Les, services d'intérêt général (SIG)**

Il existe 3 catégories de services d'intérêt général :

« **Services d'intérêt économique général** : il s'agit des services de base fournis à titre onéreux, tels que les **services postaux**. Ils sont soumis aux règles européennes régissant le marché intérieur et la concurrence. Ces règles peuvent toutefois faire l'objet de dérogations si cela s'avère nécessaire pour protéger l'accès des citoyens aux services de base.

Services non économiques, tels que la police, la justice et les régimes légaux de sécurité sociale: ils ne sont soumis à aucune législation européenne spécifique, ni aux règles régissant le marché intérieur et la concurrence.

Services sociaux d'intérêt général: ils répondent aux besoins des citoyens vulnérables et se fondent sur les principes de solidarité et d'égalité d'accès. Ils peuvent être de nature économique ou non économique. Il s'agit par exemple des systèmes de sécurité sociale, des services de l'emploi ou des logements sociaux ».

- L'exemple « des services postaux » n'est pas forcément si probant qu'on nous le dit.
- **La distinction SIEG,...est fondamentale car elle permet de résister**: par exemple les multinationales de l'assurance ont attaqué la Sécurité sociale devant le CJUE. Ils ont été déboutés.

LA SANTÉ : pour l'essentiel une compétence nationale que l'UE s'approprie.

TFUE Article 168

1. ...L'action de l'Union, **qui complète les politiques nationales**, porte sur l'amélioration de la santé publique et la prévention des maladies et des affections humaines et des causes de danger pour la santé physique et mentale. Cette action comprend également la lutte contre les grands fléaux, en favorisant la recherche sur leurs causes, leur transmission et leur prévention ...

7. L'action de l'Union est menée dans le respect des **responsabilités des États membres en ce qui concerne la définition de leur politique de santé, ainsi que l'organisation et la fourniture de services de santé et de soins médicaux. Les responsabilités des États membres incluent la gestion de services de santé et de soins médicaux, ainsi que l'allocation des ressources qui leur sont affectées....**

- **Conclusions du Conseil sur la crise économique et les soins de santé (2014/C 217/02)** :

21 NOTE AVEC PRÉOCCUPATION que **les prix de nombreux médicaments nouveaux et innovants sont très élevés par rapport aux capacités** de la plupart des États membres en matière de dépenses de santé publique et que ce problème de prix pourrait déstabiliser les systèmes de santé dans des États membres qui sont déjà affaiblis par la crise financière

13 RECONNAÎT que, en raison des défis auxquels les systèmes de santé sont confrontés, tels que le vieillissement de la population associé à l'augmentation des maladies chroniques et de la morbidité multiple, la diffusion rapide des technologies, la pénurie et la répartition inégale des professionnels de la santé, les attentes croissantes des citoyens et **l'augmentation des coûts des soins de santé dans un contexte de restrictions budgétaires** dues en particulier à la crise économique, il est indispensable de mettre en œuvre des politiques et des **mesures visant à offrir un meilleur rapport coût-efficacité et à mieux maîtriser les coûts...**

14 NOTE que **le vieillissement de la population, le recours croissant aux soins et l'augmentation des coûts dans un contexte de restrictions budgétaires** ont des répercussions sur la demande et l'offre en matière de personnel de santé et que, en conséquence, **une planification efficace du personnel de santé est un élément important d'un système de santé viable**

► Remarques

- Le constat effectué en 2014...s'est traduit par une pression de l'UE pour couper dans les budgets, pour privatiser la santé, aggravant considérablement la situation.
- Le monde entier savait qu'une pandémie de type SARS Covid 2 interviendrait un jour ou l'autre. Pourtant l'UE a été prise au dépourvu, après avoir coupé les crédits de recherche.

• **Surfant sur la Covid l'UE s'attribue le droit de légiférer « dans le domaine de la santé** en vertu des articles TFUE 168, 114, 153. Le 24 mars 2021 un **règlement** entre directement dans les législations nationales, « **EU4HEALTH**, / programme d'action de l'Union dans le domaine de la santé ».

• **La « Coordination des systèmes de santé »** [Coordination des systèmes de santé \(europa.eu\)](https://ec.europa.eu/eu4health/coordination_en)

Elle inclut entre autres « **Évaluer l'efficacité des systèmes de santé, planifier les besoins en personnels de santé dans l'UE, rapport coût-efficacité dans l'utilisation des médicaments, évaluer les technologies de la santé,...** »

► **Débat : faut-il encourager cette Europe à s'attribuer davantage de responsabilités dans la santé, la protection sociale ?**

► **Faut-il sortir la santé du privé lucratif ?**

DÉBAT : « CHANGER L'EUROPE ? »

Les peuples, dans le respect de leur souveraineté, ont **besoin de services publics et d'une protection sociale de haut niveau, accessible par toutes et tous, dans la proximité.**

Ce n'est pas dans l'ADN de la législation européenne actuelle.

Définir ce qu'on veut en matière de services publics et de protection sociale est nécessaire.

Mais ça ne suffit pas : il faut aussi se donner des moyens réalistes d'y parvenir : « changer (ou non) l'Europe », comment ?, un nouveau traité,...?

Ce sera l'enjeu de la campagne électorale des européennes.

Jean Claude Chailley

Fiche 1 : PROTECTION UNIVERSELLE

Les besoins de la population en matière de protection sociale doivent être définis comme priorité dans les contrôles budgétaires des États membres.

Les budgets des États membres doivent permettre de répondre aux enjeux sanitaires d'aujourd'hui et de demain (vieillesse de la population, paupérisation, maladies chroniques, mentales et professionnelles, etc.).

Concrètement des choix politiques alternatifs sont possibles : • Mettre à l'agenda la solidarité européenne qui se traduit par l'harmonisation fiscale et sociale ainsi que la lutte contre l'évasion fiscale.

Cela permettra à chaque État de financer les politiques publiques. Nous avons besoin d'une économie qui réponde aux besoins de la majorité plutôt que de soutenir les profits d'une minorité. Instaurer des systèmes fiscaux progressifs à l'échelle européenne.

Il s'agit notamment de

- la mise en place d'une harmonisation de l'impôt sur les sociétés dans tous les États membres et de l'instauration de tarifs minimaux
- la prise de mesures coordonnées contre la prolifération des régimes de taxation de la propriété intellectuelle ("patent boxes"). En effet, il n'est pas prouvé que de tels avantages fiscaux pour les grandes sociétés pharmaceutiques encouragent l'innovation. Au contraire, ils encouragent la concurrence fiscale entre les États membres.
- Imposer au niveau européen des normes sanitaires, de personnel et de protection sociale correspondant aux besoins
- Harmoniser au niveau européen les salaires et les conditions de travail afin de permettre une réelle liberté de circulation des professionnels.

Fiche 2 : NON à la MARCHANDISATION

- Revoir les directives relatives aux services et marchés publics en appliquant des règles strictes sur la qualité et l'accessibilité tout en excluant les opérateurs commerciaux pour tous les secteurs essentiels pour la santé et le bien-être (Source : statistiques de 2022 de l'OCDE sur la santé, publiée en 2023)
Exiger des clauses sociales, conditions de travail et environnementales dans les accords de libre-échange qui respectent les déterminants sociaux de la santé
- Préserver la protection sociale des appétits des assurances privées à but lucratif. Les systèmes de santé doivent être financés exclusivement par une protection sociale publique
- Permettre aux opérateurs publics de maintenir dans la sphère non marchande l'ensemble des services logistiques, ainsi que les produits, services et matériels essentiels à des services de santé de qualité (médicaments, recherche, matériel médical, prothèses, etc).

Fiche 3 : ACCESSIBILITÉ

- L'Union Européenne doit exiger des États membres d'assurer un financement suffisant pour les services de santé publics et non marchands, garantissant un système de protection sociale solidaire et universel offrant des services accessibles, de qualité.
- L'Union Européenne doit viser une réduction des inégalités sociales, notamment en matière de santé
- Mettre en place des mécanismes de sanctions pour les pays qui excluent des groupes vulnérabilisés de la protection sociale et ne respectent pas le principe de non- discrimination pour un accès des soins de qualité
- Activer des fonds européens pour la promotion d'une santé publique de proximité et non commerciale

Fiche 4 : DÉMOCRATIE SANITAIRE

- Considérer la démocratie sanitaire comme un déterminant de la santé
- Garantir une collaboration horizontale entre acteurs de la santé
- Considérer les patients comme des partenaires
- Renforcement la reconnaissance des associations de patients.
- La participation des patients devrait s'étendre
 - aux relations avec les prestataires de soins,
 - aux institutions de soins
 - aux niveaux politiques, évitant ainsi l'influence des lobbies.

Fiche 5 : ENVIRONNEMENT GLOBAL

Il est urgent de reconnaître les interconnexions entre la protection de l'environnement, le système économique et la justice sociale dans nos sociétés.

L'UE a un rôle central à jouer dans l'amélioration de la santé en attaquant les causes profondes telles que les déterminants sociaux, environnementaux, écologiques et de genre de la santé.

- Les États membres et l'Europe doivent mettre en place une approche intersectorielle des politiques en évaluant les conséquences de chaque décision dans tous les secteurs sur la santé, conformément aux recommandations de l'OMS « *health in all policies* ».
- Nous devons réaffirmer notre opposition à la financiarisation et la marchandisation de la santé. L'être humain n'est pas une marchandise.

Fiche 6 : MÉDICAMENTS

Les médicaments essentiels doivent être « accessibles, disponibles, économiquement abordables, de bonne qualité et bien utilisés », afin de répondre aux besoins de milliards d'humains en Europe et ailleurs dans le monde.

- Dans le cas où une ressource de génériques est disponible, nous devons en donner la priorité par le biais des marchés publics. Lorsqu'un médicament est vendu à un prix anormalement élevé, la production de copies de médicaments avant l'expiration du brevet devrait être rendue possible par le biais des licences obligatoires. En conséquence le recours aux licences obligatoires devrait être facilité. Lors d'une crise sanitaire telle que la pandémie COVID, la levée des brevets sur l'ensemble des thérapeutiques doit s'imposer.
- Les institutions européennes, comme l'EMA et la commission européenne, doivent soutenir le développement des nouveaux modèles de recherche et développement, de production et de distribution de produits de qualité, tels que les principes fondés sur la « science ouverte » et des licences socialement responsables, en fonction des besoins médicaux et sociétaux. Les coopérations internationales doivent être encouragées et les financements publics fournis à la hauteur nécessaire, sans en laisser le bénéfice aux investisseurs privés.
- Il est nécessaire de mettre en place une meilleure collaboration entre les États membres et les institutions européennes pour évaluer la valeur d'un nouveau médicament, le coût de son développement et accéder à toutes les informations utiles.
- Il faut mieux déterminer le caractère innovant et le besoin sociétal et thérapeutique par rapport aux alternatives déjà disponibles sur le marché des médicaments (médicaments génériques et bio-similaires par exemple)

Fiche 7 : PERSONNELS

- Les budgets des États membres doivent permettre de répondre aux enjeux sanitaires d'aujourd'hui et de demain (vieillesse de la population, paupérisation, maladies chroniques, mentales et professionnelles, etc.), sans accroître la pression au travail des personnels de santé.
- Des mécanismes de solidarité doivent produire un soutien plus important pour les pays moins riches, leur permettant d'assurer à leur personnel de santé des conditions de travail et salariales comparables aux pays plus riches.
- L'Europe doit imposer des normes de personnel garantissant la qualité de la prise en charge avec des conditions de travail correctes.
- Il s'agit d'harmoniser au niveau européen les salaires et les conditions de travail afin de permettre une réelle liberté de circulation des professionnels.
- L'Europe doit restreindre la liberté d'installation si celle-ci a pour conséquence de mettre en péril les systèmes de santé dans les pays plus fragiles.
- L'Europe doit interdire l'intervention de firmes privées à but lucratif dans la « traite des blouses blanches », que ce soit dans les pays de départ ou dans les pays d'arrivée.



Intervention de David Donnez
Secrétaire fédéral en charge du pôle international
à la rencontre sur les Services Publics en Europe
Bourse du travail de Paris 16 décembre 2023



Le fret ferroviaire fait l'objet de promesses depuis 20 ans. Les plans de relance se sont succédés (2003, 2007, 2009, 2011, 2016, 2021), mais ils étaient tous fondés sur une politique publique libérale (dérégulation, baisse des coûts) largement inspirée du mode routier. Du fait des spécificités ferroviaires, cette action publique s'est révélée totalement stérile.

De 2002 à 2018, les volumes transportés par le train sont passés de 50 milliards de tonnes·km (GTK) à seulement 33 GTK. Pour chaque tonne abandonnée ou perdue par la SNCF, la moitié est allée directement à la route. En effet, une distorsion de concurrence persiste avec le mode routier qui fait supporter ses coûts à la collectivité (infrastructures, pollution, etc.) et qui conduit les marchés à choisir le moins-disant social et environnemental.

La part modale du transport ferroviaire sur l'ensemble des marchandises transportées en France est passée de 14,6 % en 2002 à 10,7 % en 2021 (tout opérateur confondu), Fret SNCF assure 50 % de ce total tout en ayant perdu plus de 10 000 emplois sur la même période ! L'affaiblissement du service public de transport ferroviaire de marchandises n'a donc pas été compensé par le marché et n'a pas été utile à la collectivité !

Alors que deux réformes du ferroviaire en 2014 et 2018 ont déjà bien affaibli le groupe SNCF, la Commission européenne a ouvert, le 18 janvier dernier, une procédure formelle d'examen contre l'État français relative au soutien financier dont Fret SNCF aurait bénéficié sur la période 2007–2019. Cette procédure s'inscrit à rebours des engagements de l'Union européenne repris dans le Pacte Vert, à savoir une réduction des émissions de gaz à effet de serre à hauteur de 55 % d'ici 2030, alors même qu'il est établi que le secteur des transports est un des plus gros émetteurs.

Par ailleurs, l'État Français a aussi pris des engagements dans le cadre de la loi climat en prévoyant un doublement de la part modale du fret ferroviaire d'ici 2030. La liquidation de Fret SNCF prive de fait l'État d'un outil public pour tenir ses engagements. Loin des discours de façade et des bonnes intentions affichées lors des sommets internationaux, cette procédure pourrait conduire à une faillite du transport ferroviaire de marchandises en France, en portant un coup fatal à l'opérateur public avec de nouvelles suppressions massives d'emplois et un nouveau report des trafics ferroviaires sur la route.

Après 15 ans de libéralisation du fret ferroviaire, le verdict est sans appel : les marchés ont choisi le transport routier et la route ! Pour la Fédération CGT des cheminots, cette situation est inacceptable et les attaques contre l'opérateur public Fret SNCF doivent prendre fin immédiatement !

La Fédération CGT des Cheminots a remis début 2017 un rapport au Premier ministre intitulé « Ensemble pour le fer », qui portait notamment l'ambition de doubler la part modale du trafic ferroviaire de marchandises en 2030.

La CGT propose également un objectif de 25 % de part modale pour le ferroviaire en 2050, en se basant sur les perspectives de hausse du trafic des marchandises projetées par le Gouvernement. Nous ne sommes pas les seuls à considérer que cela est non seulement possible, mais également indispensable.

En effet, des auditions ont été effectuées dans le cadre de la commission d'enquête parlementaire diligentée par le groupe de la Gauche Démocrate et Républicaine à l'Assemblée nationale. Nombre d'entre elles confirment l'échec de la libéralisation du transport ferré de marchandises. L'ancien ministre des transports, le prédécesseur de M. BEAUNE, exprimant clairement qu'il a toujours été opposé au projet de discontinuité !

Nous considérons que nous ne pouvons pas attendre la fin de la décennie pour voir les volumes transportés par le rail augmenter de manière significative et que nous ne pouvons pas une nouvelle fois, voir les objectifs repoussés de 10 ou 20 ans, compte tenu des enjeux environnementaux qui sont très largement documentés.

De fait, la neutralité carbone à l'horizon 2050, telle que reprise dans la Stratégie nationale bas carbone (SNBC), est inatteignable sans diminuer l'impact des transports. Les chiffres sont têtus ! Convoquer

chaque année des investissements qui ont déjà été programmés les années précédentes et renvoyer sans cesse les objectifs à des horizons fuyants ne constituent pas une politique publique efficace !

La CGT revendique des subventions dédiées, correspondant aux objectifs, et sanctuarisées dans un budget de programmation ferroviaire jusqu'en 2050.

Dans le cadre des 100 milliards annoncés par la première ministre, Mme BORNE, nous demandons à ce qu'un fléchage précis soit annoncé afin que le développement du fret ne soit pas qu'un vœu pieu. L'État doit rejouer un rôle stratégique et ne peut pas définitivement abandonner Fret SNCF et laisser le secteur entre les mains du marché.

D'autres pays en Europe ayant goûté bien avant la France à la concurrence dans le ferroviaire, tentent d'en revenir, au moins partiellement, à l'instar de l'Angleterre, des Pays-Bas ou de l'Italie. D'autres, comme la Belgique, actionnent le levier de l'article 5 du règlement OSP qui permet d'envisager une attribution directe des lots soumis à appel d'offres à l'entreprise historique.

L'ensemble des services publics et notamment le transport ferroviaire, qu'il soit de voyageurs ou de marchandises doit impérativement sortir de la loi du marché. La France ne doit pas s'engager dans l'aventure de la concurrence exacerbée, quand une partie de nos voisins européens réfléchissent à en sortir ou tout du moins à la réduire.

Aussi, pour rompre avec des mesures déjà éculées, la CGT des cheminots a publié en septembre 2020, un document dans lequel nous mettions en avant une série de 13 « révolutions », toujours d'actualité, pour développer le fret ferroviaire, qui nécessitent une action publique forte pour sortir de la « rentabilité immédiate ».

En résumé nous disons que cela doit passer préalablement par un engagement massif de l'entreprise publique, qui doit être protégée des aléas et du courttermisme du marché, ainsi que par des mesures sérieuses pour la relance du transport de petits lots (« wagons isolés »), avec une prise en compte des territoires dans les arbitrages liés aux transports et notamment une impulsion de la puissance publique pour relier les infrastructures stratégiques (MIN, ports, etc.) avec des solutions ferroviaires.

Parmi les mesures préconisées pour contribuer à réorienter les flux de marchandises sur les modes les plus vertueux, la CGT propose que l'État impose aux grands logisticiens comme Amazon ou La Poste une obligation minimale d'utilisation du mode ferroviaire, jusqu'à atteindre progressivement l'objectif de 25 % en 2050.

Pour capter de nouveaux marchés, comme les produits frais ou les déchets, la CGT souhaite notamment un programme de recherche et développement pour la conception de nouveaux types de wagons adaptés aux contraintes ou aux dimensions des produits, et à leur manutention.

Nos propositions d'Ensemble pour le Fret demeurent, cela dit, face au scandale d'État que constitue l'annonce conjointe du Gouvernement et de la Direction SNCF d'un plan de discontinuité économique, qui conduirait à la liquidation de Fret SNCF, la Fédération CGT des Cheminots a travaillé un projet en trois axes pour une véritable continuité de Fret SNCF au service des besoins de la nation.

Celui-ci s'articule comme suit :

1) Instaurer une caisse de la dette du transport ferroviaire de marchandises. Ce mécanisme a déjà été utilisé par le passé pour apurer la dette de SNCF Réseau entre 2020 et 2022, il peut parfaitement être utilisé pour apurer la dette de Fret SNCF.

2) Légiférer pour une nouvelle forme juridique de Fret SNCF. Il s'agit de réunir dans une seule et même entreprise les activités de transport de marchandises et de voyageurs et ainsi répondre de manière globale aux besoins de transport, tant au niveau national que dans les territoires.

3) Installer Fret SNCF comme outil public au service des besoins de la nation. Il s'agit de soustraire Fret SNCF des forces du marché, qui ont démontré leur incapacité en 20 ans de libéralisation à répondre aux besoins de transport de marchandises.

L'outil public qu'est Fret SNCF constitue par ailleurs un levier essentiel pour relancer une politique industrielle au service de la nation, vecteur d'emploi, et de réactivation des services publics dans tous les territoires. Fret SNCF est d'utilité publique et doit se développer pour répondre à l'intérêt général !

A travers cette brève introduction d'un fiasco, cela nous permet maintenant d'échanger sur le sujet du ferroviaire tant sur les infrastructures, le voyageur ou le marchandise mais également de l'enjeu des futures élections européennes du 09 juin 2024 afin de réaiguiller la Commission Européenne

